



Montréal, le 12 septembre 2017

Lettre ouverte à Madame Lucie Charlebois,
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé
publique et aux Saines habitudes de vie.

N'embarquons pas dans un train sans conducteur

Les consultations publiques sur la future loi-cadre québécoise découlant de l'engagement du gouvernement fédéral à légaliser le cannabis viennent de prendre fin. Cette loi-cadre devrait, selon les dires du gouvernement, présenter « une approche globale et intégrée, orientée sur des objectifs de sécurité et de santé publique ».

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) et la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) sont deux organismes québécois à caractère provincial dont les missions sont axées sur le soutien et la défense des intérêts des familles. Nos deux organisations sont reconnues pour leur expertise par le gouvernement provincial, et ce, en regard de nos connaissances sur les réalités et les besoins des cellules familiales. Dans cet esprit, vous comprendrez qu'à titre de parents, nous sommes interpellés par la future loi-cadre devant régir la commercialisation du cannabis et ce, comme bien des acteurs de notre société : policiers, médecins de famille et spécialistes, corps enseignant, infirmières, travailleurs sociaux...

Nous avons écrit récemment à la ministre de la Justice fédérale, Mme Wilson-Rayboud, afin qu'elle repousse la date butoir du 1^{er} juillet 2018. Il s'agit, selon nous, d'un objectif trop rigide puisque les provinces sont appelées à prendre en charge la mise en place du projet de loi; un exercice très laborieux qui nécessite du **temps**.

Le gouvernement fédéral est la locomotive de ce projet, a-t-il pris le temps de s'assurer que ses wagons sont bien accrochés ? Nous sommes convaincus que non. Pour l'instant, le gouvernement fédéral se veut inflexible sur la date butoir, mais nous croyons que le gouvernement du Québec peut s'allier d'autres

provinces en s'appuyant sur l'opinion d'experts et de groupes communautaires plus que crédibles. Mme la ministre, votre défi est grand. Vous devez proposer un encadrement sécuritaire pour l'ensemble des jeunes québécois. L'atteinte de votre but n'est pas insurmontable, mais nous sommes d'avis que vous devez assumer davantage de leadership face au gouvernement fédéral.

L'enjeu est crucial car vous devez préparer le terrain, baliser l'utilisation du cannabis, prévoir le soutien aux éventuelles victimes et à leurs familles. Aujourd'hui, Mme Charlebois, nous parlons au nom de milliers d'hommes et de femmes qui, tout comme nous, sont des parents inquiets. Les risques de dérapage existent, les experts que vous avez consultés vous ont rappelé les menaces liées à une augmentation de la consommation du cannabis, principalement pour les plus jeunes ayant des facteurs de risques de maladie mentale.


Pour les familles, les conséquences peuvent être dévastatrices. Plusieurs intervenants ont souligné leurs inquiétudes face à l'impact du cannabis chez les jeunes adultes, notamment la limite d'âge qui devrait être repoussée à 21 ans. Il s'agit là d'un seul exemple qui démontre que les jeunes et leur famille ne méritent pas que l'on bouscule les étapes.

Le projet de légalisation du cannabis propose un changement de culture qui répond à une préoccupation bien réelle dans notre société. Il s'inscrit cependant dans un ensemble de préoccupations; santé publique, sécurité routière, développement des jeunes. Force est de constater que la locomotive fédérale ne semble pas avoir pris en considération tous ces facteurs. Les organismes communautaires et bien d'autres groupes de la société civile sont prêts à vous appuyer dans ce processus complexe encore faut-il avoir le temps de prendre le train.

Mme la ministre, au nom des milliers de familles que nous représentons, nous faisons appel à votre bon jugement et à votre leadership pour assurer la mise en place d'une législation qui sera constructive et non pas...destructrice. Une loi dont le Québec pourra être fier et non pas le contraire.



M. Jean-Christophe Filosa
Président COFAQ



Yves Gélinas
Président FFAPAMM

À propos de la COFAQ

Fondée en 1972, la COFAQ a pour mission de soutenir et de représenter ses membres dans un but de promotion et de défense des intérêts de la famille, et ce, afin d'améliorer la qualité de la vie familiale. Depuis près de 45 ans, la COFAQ appuie le développement d'une politique familiale globale et structurante.

À propos de la FFAPAMM

Active depuis 30 ans, la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) est une fédération qui regroupe 39 groupes-membres répartis dans les différentes régions du Québec. Leur mission est d'offrir un soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale.